

Le COURRIER du Retraité Du LOIRET



Editorial

Diviser pour régner, et surtout ne rien changer.

Ce vieil adage est malheureusement toujours d'actualité. Depuis le début de la pandémie, le pouvoir est à la recherche du ou des responsables. Une constante est là : les personnes âgées ! Non seulement elles ne produisent rien, mais elles coûtent cher. De plus en plus avec ce virus.

« On » dépense sans compter alors que les principales victimes ne font rien, sinon profiter ! Et elles ont profité, ces privilégiées, se prélassant lors de tours du monde, ou se gobergeant sur le dos des actifs.

Les caricaturistes à l'œuvre oublient seulement que plus de la moitié des retraités vit avec moins de 1200€, que plus d'un million vit au-dessous du seuil de pauvreté, que la retraite qui les fait vivre a été acquise grâce à leur travail, et que bien souvent, ils contribuent largement à l'aide en faveur de leurs descendants. Tout cela pour faire oublier que depuis quinze ans, ils ont perdu près de 20% de pouvoir d'achat, via la désindexation avec les salaires, le gel des pensions ou la hausse de la CSG, des complémentaires et des dépenses contraintes (énergie, santé ...).

Aujourd'hui, après les avoir opposé aux actifs, voire aux fonctionnaires, le pouvoir et ses hérauts opposent les retraités aux jeunes, en particulier aux étudiants.

Ceux-ci en effet souffrent durement de la crise actuelle, leurs liens sociaux étant quasi effacés, et leurs conditions de vie et d'études fortement dégradées.

Mais ces larmes de crocodiles cachent mal les véritables raisons de cette offensive. Qu'ont fait les dirigeants pour venir en aide à ces jeunes ? Peu de choses en vérité. Ils viennent encore récemment de rejeter la possibilité de leur attribuer le RSA. Rien ou à peu près dans le plan de relance.

La FGR-FP, avec ses partenaires du groupe des 9, avance un certain nombre de propositions pour progresser : utiliser l'argent public pour consolider et améliorer le fonctionnement de l'hôpital, la santé en général, arrêter de plomber les comptes de la sécu, faire contribuer les revenus financiers, augmenter les salaires et les pensions.

C'est autour de ces objectifs que la FGR-FP continue d'axer ses interventions et son action.

Thierry BERTHELEMY

Sommaire

Page 1 Edito

Page 2 Rapport d'activité

Page 3 Autonomie

Page 4 Sécu

Page 5 Vote

Page 6 Adhésion

Page 7 CR groupe des 9

Page 8 Courrier
parlementaires

Crise oblige, il n'a pas été possible de réunir nos instances l'an dernier, en particulier l'Assemblée Générale.

C'est pourquoi nous vous envoyons ce bulletin qui vous permettra, si vous le souhaitez, de voter les rapports moral et financier. Conscients que cette formule est insuffisante, nous sommes malheureusement obligés d'y recourir.

Rapport d'activité

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des actions en faveur du pouvoir d'achat et du rôle des retraités dans la société. De même, dans l'unité avec les organisations du groupe des 9 (CFTC, CGC, CGT, FGR-FP, FO, FSU, LSR, Solidaires, Ensemble et Solidaires), nous avons mené diverses actions pour la défense et l'amélioration de la protection sociale. En mai, nous avons organisé en commun un débat autour de la place du retraité dans la société, avec une cinquantaine de participants. La vie interne a été riche, avec la réunion régulière de la CE, une AG et une réunion d'information où, malheureusement, nous avons pu regretter un nombre limité d'adhérents.

Bilan financier

CHARGES			PRODUITS		
Libellé	2019	2018	Libellé	2019	2018
Revt.Cotis.Adh.directs	952,84 €	1 113,00 €	Cotis. Adh. Directs	1 361,20 €	1 590,00 €
Fonds d'aide aux sections	53,00 €	56,60 €	Cotis. Adh. Syndiqués	474,00 €	506,00 €
Participation aux frais de la Région			Produits financiers	16,16 €	16,77 €
Recrutement d'adhérents			Rbt. SN. Cong.National	40,00 €	
Edition du bulletin départemental		135,00 €	Autres Produits	160,00 €	90,00 €
Diffusion du bulletin départemental	533,00 €	100,00 €	Recettes activités spécifiques	651,00 €	676,00 €
Frais de fonctionnement	303,23 €	510,53 €			
Frais de déplacement et mission	319,81 €	346,99 €			
Frais de congrès National	324,26 €	310,40 €			
Assurance MAIF	189,64 €	185,94 €			
Autres charges		1 283,67 €			
Dépenses activités spécifiques	600,00 €	640,00 €			
Total charges	3 275,78 €	4 682,13 €	Total produits	2 702,36 €	2 878,77 €
Excédent de l'exercice			Déficit de l'exercice	573,42 €	1 803,36 €
Total Général	3 275,78 €	4 682,13 €	Total Général	3 275,78 €	4 682,13 €

Cotisations AD.(net)	408,36 €	477,00 €
Cotisations AS.(net)	474,00 €	506,00 €
Total net Cotisations	882,36 €	983,00 €

Autonomie

Ainsi, la loi dite sur l'autonomie est actée. Est-ce une bonne chose. Oui, si l'on se rappelle les demandes récurrentes dont nous-mêmes étions porteurs. Cependant, les modalités de la mise en œuvre de cette loi posent problème :

- alors même que la perte d'autonomie est un accident de la vie et peut survenir à n'importe quel âge, devant donc par là même relever de l'Assurance Maladie, le projet retenu crée une 5^o branche rattachée à la sécurité sociale, gérée par la CNSA et par des complémentaires ;
- Cette nouvelle branche serait financée essentiellement par l'impôt (la CSG), par des transferts de l'Assurance Maladie et du fonds de réserve des retraites. De plus, ce financement est notoirement insuffisant face aux besoins.

Quelles pistes pour réellement prendre en compte ce nouveau risque ?

« Chacun reçoit selon ses besoins et cotise selon ses moyens. » La devise fondatrice de la Sécurité Sociale est de moins en moins vraie. En cause le fait que, d'année en année, les exonérations de cotisations se multiplient, au nom de l'emploi. Les cotisations sont progressivement remplacées par l'impôt. Encore dernièrement, le gouvernement a fait le choix de faire supporter la gestion du chômage partiel par la sécu. On est donc passé d'un bilan relativement stable à un déficit de près de 140 milliards. Mécaniquement, la sécu est de plus en plus dans les mains du gouvernement, alors que, primitivement, c'étaient les organisations des salariés qui devaient la gérer.

Deuxième piste : créer des emplois nécessaires, notamment dans les services publics où les besoins sont massifs.

Troisième piste : la contribution des revenus spéculatifs qui échappent en grande partie au financement de la santé.

Quatrième piste : augmenter les cotisations sociales. Le gouvernement refuse obstinément cette possibilité, au nom de la compétitivité. Ce dogme était déjà à l'ordre du jour lors de la mise en place du CICE, et depuis plusieurs décennies.

Cette loi « autonomie » ignore superbement la réalité de la situation, notamment des personnes âgées en EHPAD. De l'avis de tous les professionnels et des usagers, il est nécessaire que l'encadrement soit augmenté de façon importante, d'où l'embauche de plusieurs dizaines de milliers de professionnels, formés et payés correctement. Même exigence pour la prise en charge des personnes âgées et handicapées maintenues à leur domicile, souvent dans des conditions indignes. Peu de bougé côté gouvernement qui n'envisage aucun geste budgétaire pour cela. Ce sont en effet plusieurs centaines de milliers d'embauches nécessaires.

Notre combat est donc toujours à l'ordre du jour.

Privilégiés, les retraités ?

- « Fallait-il faire tout ça pour des vieux blancs malades ? » (Christophe BARBIER sur LCI le 4 mai 2020)
- « Pour sauver quelques vies de personnes âgées, on va mettre au chômage des milliers de gens » (Christophe BARBIER sur BFM)
- « Fallait-il soigner les personnes malades du COVID 19 en mobilisant des moyens matériels coûteux, en mettant à mal le capital avec le confinement puisque les malades du Covid 19 seraient essentiellement les personnes âgées ? »

Ces quelques « réflexions » entendues sur les ondes sont glaçantes et révélatrices de l'état d'esprit de certains parmi nos élites qui n'hésitent pas à envisager le sacrifice d'une partie de la population, au nom de l'économie et de la compétitivité.

C'est au nom de ces mêmes « principes » que le gouvernement envisage de faire payer les retraités, accusés de ne pas avoir subi les conséquences financières de la crise. De même, il prévoit la poursuite du projet de réforme des retraites, afin de « faire payer la note de la crise sanitaire ».

Pouvoir d'achat des retraités : où en est-on ?

Le gouvernement a donc décidé d'une revalorisation minimale des pensions. A l'automne, le groupe des 9 avait rappelé l'urgence d'un coup de pouce significatif.

Quel est le constat ? Ces douze dernières années, les prix ont augmenté de 13 %, les pensions de 8,60%. Un rapport officiel constate que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. Rien d'étonnant quand on se rappelle la hausse de la CSG, le gel des pensions, l'augmentation des cotisations des complémentaires. Depuis 2017, c'est environ 5,5 % de baisse que les pensions ont endurée.

Austérité, mais pas pour tout le monde. Les milliards ont continué à pleuvoir sur ceux qui n'en ont pas besoin. Les très fortunés, après quelques pertes dues au confinement, ont dépassé le niveau de leur fortune antérieure : les dividendes n'ont jamais été aussi généreux. La fortune des 0,1 % de ces Français a augmenté d'un quart depuis 2017.

Par contre, on compte dans notre pays plus de 10 millions de pauvres, dont un million a basculé suite à la crise.

Ce n'est pas tout : certains, parmi nos dirigeants, envisagent de nouvelles ponctions sur nos retraites, via l'augmentation des impôts (CSG) ou la réduction de l'abattement fiscal,

« Adhésions »

- 1 - **Adhérents de syndicats affiliés à la FGR** : Cotisation incluse dans la cotisation syndicale réglée.
- 2 - **Adhérents directs** : Cotisation due par année civile (voir ci-dessous le barème), par chèque, libellé à l'ordre de la FGR-FP 45.
- 3 - **Adhérents ARFEN** : Adhérents du syndicat SE-UNSA (qui n'est plus affilié à la FGR), qui souhaitent néanmoins, maintenir le lien avec celle-ci pour y retrouver le sens de leur engagement syndical, une représentation collective et faire entendre leur voix. La cotisation 2021 est de 15 € par chèque à l'ordre de ARFEN. Chèques à l'adresse suivante : *Jean-Pierre LANCON 10 rue Calixe 02100 SAINT QUENTIN*

Envoi des chèques : au **Trésorier départemental** :

Guy RAGU - 103, Rue de Selliers - 45140 INGRÉ

Joindre, si possible, une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhérent.

La cotisation des Adhérents directs n'est pas déductible fiscalement. Les conjoints des adhérents décédés peuvent rester à la FGR-FP. Ils continuent ainsi de recevoir le « Courrier du Retraité ».

Le recrutement de nouveaux adhérents est désormais vital pour la pérennité de la Fédération. L'érosion importante des Adhérents directs, est due, pour partie au décès de nos adhérents les plus âgés. Ils ne sont, hélas, pas remplacés par de jeunes retraités, qui ne mesurent pas tout l'intérêt qu'ils ont à nous rejoindre. Et ceci est un constat quasi général.

Mobilisons nous ! Mobilisez vous !

BARÈME DES COTISATIONS

Montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle *
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
1101 € à 1270 €	27,10 €
1271 € à 1390 €	32,20 €
1391 € à 1610 €	40,50 €
1611 € à 1840 €	45 €
1841 € à 2080 €	53 €
2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

* Le montant de la cotisation inclut l'abonnement au " **COURRIER** du RETRAITÉ".

Merci de nous communiquer votre adresse électronique.

Elle permet de vous informer plus facilement et plus complètement, sur les actions menées, sur les manifestations organisées et surtout de vous faire parvenir le bulletin. Outre la facilité d'utilisation, cela permet de réaliser des économies substantielles:

Moins de photocopies, moins de papier. Moins de frais postaux.

A découper pour réponse par retour du courrier

**Votes (cocher la case) Bilan
d'activité 2019**

POUR		ABSTENTION		CONTRE	
------	--	------------	--	--------	--

Bilan de trésorerie 2019

POUR		ABSTENTION		CONTRE	
------	--	------------	--	--------	--

Vote à adresser à l'adresse ci-dessous :

Thierry BERTHELEMY Vote FGR-FP 2697 ancienne route de Chartres 45770 Saran

Ou par courriel à l'adresse :

thierry.berthelemy@wanadoo.fr

CDCA

Rappelons que cette instance mise en place dans le Loiret en 2017, a remplacé l'ancien CODERPA (représentant les organisations et personnes qualifiées retraitées et âgées) et les représentants des personnes handicapées. La FGR-FP a obtenu un siège au titre des représentants des retraités. Malgré un pilotage presque exclusivement mené par le Conseil Départemental, un travail intéressant est mené sur divers sujets, en particulier le suivi du plan régional de santé, du logement et de l'accueil sanitaire.

Théoriquement, le CDCA devait être renouvelé à l'automne dernier. Bien qu'informés très tardivement, nous avons fait acte de candidature.

A ce jour, aucune nouvelle ne nous a été apportée.

Un courrier rédigé par le vice-président du collège Personnes Agées, par ailleurs membre de la CFE-CGC du groupe des 9, a été adressé au président du Conseil Départemental.

A ce jour, pas de réponse.

Renouvellement

de la Commission Exécutive

Notre commission Exécutive compte de 12 à 22 membres.

Actuellement, elle compte 13 membres.

Son renouvellement est prévu l'an prochain.

D'ores et déjà, il est possible de faire acte de candidature.

N'hésitez pas à l'adresser à *Thierry BERTHELEMY* 2697 ancienne route de Chartres, 45770 Saran.





Relevé de décisions de la réunion du mercredi 3 février 2021 des neuf organisations de retraité·es, par visioconférence.

La campagne de vaccination :

Après le manque de masques et de tests, l'actuel manque de vaccins provoque de très grandes difficultés pour les personnes, y compris pour celles déclarées prioritaires. Notre groupe d'organisations de retraité·es doit être présent dans cette période. Le courrier envoyé au Directeur de l'ARS par les équipes de Loire -Atlantique est très pertinent.

- Il est décidé d'inviter toutes les équipes, dans les départements, à s'inspirer de cette démarche, en l'adaptant aux réalités locales.
- Un communiqué de presse sera envoyé pour souligner l'impréparation de cette campagne de vaccination. Pascal Santoni (CGT) propose un projet.

Adresse aux retraité·es :

Didier Hotte (FO) attend dans la semaine les derniers amendements à ce projet de texte sur le pouvoir d'achat, la santé, la vaccination, l'âgeisme. Ce texte à 9 sera envoyé ensuite aux équipes.

Pouvoir d'achat et santé à 7 organisations :

Suite à la réponse de la Présidence, Jean-Pierre Floret (CGT) envoie un projet de lettre à Laurent Piétraszewski, secrétaire d'État « chargé des retraites et de la santé au travail » : « voilà les sujets sur lesquels nous avons questionné le Président de la République et il nous renvoie vers vous pour obtenir des réponses ».

La pétition (pouvoir d'achat et santé) sera relancée par chaque organisation et, en guise de test d'impact, la CGT se charge de demander l'envoi à 9 000 personnes de plus de 60 ans et divise la facture par 7 (en vérifiant l'accord préalable de l'UNRPA-Ensemble & solidaires absente).

Jeunes :

Marylène Cahouet (FSU) insiste auprès des organisations de jeunes pour une expression commune, en proposant par exemple d'inclure une gestion de la pandémie qui passe par l'ouverture des universités et des bibliothèques, dans le respect des règles sanitaires et de souligner que les jeunes comme les vieux sont dans la galère.

Réflexions pour contrer les menaces à venir sur le pouvoir d'achat :

Jacques Fogliarini (FGR-FP) propose des éléments sur deux sujets qui vont servir de prétexte à nous ponctionner, le déficit de la Sécu et les dépenses liées à l'aide à l'autonomie.

Gérard Gourguechon (Solidaires) prépare un projet sur la dette, que l'on nous demandera de payer.

Autonomie :

Marylène Cahouet (FSU) relance le Directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon qui, le 13 janvier, nous a donné rendez-vous « dans un petit mois ». A noter que le même jour, la ministre repoussait la loi « après la pandémie ».

8 mars :

Marylène Cahouet (FSU) prépare une expression des neuf sur les femmes.

Convergence des Services Publics :

Marylène Cahouet (FSU) qui représentait le G9 à l'anniversaire des 75 ans de la Sécurité sociale à Saint-Etienne, envoie une information sur la prochaine initiative de cette convergence « Quelle sécurité sociale face à la perte d'autonomie ? » pour permettre à chaque organisation de prendre position sur cette initiative nationale.

Prochaine journée nationale d'action à 9 :

Ce sera le 31 mars. Le contenu, à préciser, pourrait porter sur la discrimination par l'âge avec toutes ses conséquences sur la place des retraités dans la société, le pouvoir d'achat et les retraites, la santé et la gestion des crises.

Lettre aux parlementaires du Loiret

A la mi-novembre 2020, le groupe des 9 départemental a adressé un courrier aux parlementaires de notre département, dont voici quelques extraits :

« ...sans grande surprise, nous sommes une fois de plus devant un PLFSS qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années qui ont conduit à la catastrophe sanitaire que nous connaissons avec, pour conséquence, une crise économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

Comme l'écrivait le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie dans un rapport et un avis adoptés en juin dernier : « *La crise sanitaire actuelle a montré les limites des dispositifs d'anticipation des situations exceptionnelles en France. [...] Il paraît certes difficile de prévoir tous les scénarios catastrophes, mais le scénario dans lequel nous sommes était, lui, prévisible et d'ailleurs prévu. (...)*

Pour l'essentiel, on continue en effet comme avant : le PLFSS prévoit ainsi de réaliser 4 [milliards d'euros](#) d'économies, dénommées *mesures de régulation*. Ces mesures d'austérité sont formulées exactement dans les mêmes termes que dans tous les PLFSS précédents depuis de nombreuses années : structuration de l'offre de soins, pertinence et qualité des soins en ville, amélioration de la performance interne des établissements de santé...

A ce sujet, nous trouvons scandaleuse la déclaration de la Cour Régionale des Comptes, qui ose affirmer que le CHRO est surdimensionné alors que des malades Covid doivent être évacués vers d'autres hôpitaux et que d'autre part les délais d'attente pour un rendez-vous sont tels que beaucoup de patients doivent se tourner vers d'autres structures. Le CHRO n'est pas surdimensionné mais sous doté en personnels ! Ce ne sont pas les 88 millions d'économies demandées à l'hôpital par le PLFSS qui va permettre de répondre aux besoins réels.

Quant aux mesures concernant le médicament, aucune régulation du marché n'est et l'industrie pharmaceutique peut continuer à engendrer des profits monstres financés par la Sécurité sociale, à l'instar de Sanofi qui a distribué 4 milliards d'euros de dividendes en 2020. (...)

Pour 2021, de nouveaux coûts ont été anticipés pour l'achat de vaccins ou encore de tests et de masques. L'estimation de l'ONDAM pour 2021 a été fixée à +3,5 % par rapport à l'ONDAM 2020 rectifié, le portant à 224,6 milliards d'euros. Cela sera nettement insuffisant pour faire face au coût de gestion de la crise sanitaire (4,3 milliards d'euros) et du financement des investissements et des revalorisations salariales (7,4 milliards). Cela entraînera inéluctablement de nouvelles fermetures de lits à cause du manque de personnels.

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, n'a répondu ni aux attentes des retraités et des salariés ni aux besoins de la population. Si le gouvernement a été obligé de lâcher une augmentation de 183 € nets par mois, il n'en reste pas moins que cela ne répond qu'en partie aux revendications des hospitaliers en particulier en termes d'embauche massive de personnels. Aucun plan de recrutement ni de formation n'est prévu alors que 100 000 embauches sont nécessaires dans l'hôpital, 200 000 dans les EHPAD et 100 000 au niveau de l'aide à domicile. Le PLFSS acte ainsi une augmentation de certains salaires de 183 € par mois en plusieurs phases, ce qui est en deçà de la revendication des personnels, et loin de rattraper les années de rigueur salariale et encore moins la moyenne des salaires hospitaliers des pays européens. La première revendication des salariés qui était l'embauche massive des personnels ne trouve aucune réponse dans ce PLFSS. Au contraire, 3 400 lits ont été fermés en 2019 et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux malgré la crise.

Le PLFSS 2021 introduit une participation forfaitaire via le forfait patient urgence (FPU), qui remplace l'actuel ticket modérateur proportionnel pour les patients en cas de passage aux urgences non suivi d'hospitalisation. Il sera pris en charge par les complémentaires santé et appliqué à un montant minoré pour les patients bénéficiant d'un régime d'exonération de ticket modérateur. Or, de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu de la déficience de la permanence des soins. Le fait de faire payer les soins aux urgences risque d'encore aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles et plus encore dans notre département en pénurie de médecins. Le Gouvernement doit renoncer à ce projet scandaleux. (...)

SFR FSU Christiane LE PENNEC fsu45sfr@orange.fr 06 86 67 01 65
USR CGT Daniel CALZADA estelle.calzada@gmail.com
USR FO Paul MILLELIRI milleliri.paul@neuf.fr
UNIR CFE CGC Pierre MONTIGNY pmontign@gmail.com
UNIRS Solidaires udirs@solidairesloiret.org
FGR-FP Thierry BERTHELEMY thierry.berthelemy@wanadoo.fr
Retraités CFTC : Philippe VILLARD philippe.villard@cftc-centre.fr
UNRPA Ensemble et Solidaires Janick CERNEAU janickcerneau@gmail.com

Quelques réponses, de Mme Rist, Mr Sueur et Mr Saury

Pas de surprise : Mme Rist a défendu le bilan et les décisions du gouvernement, les deux sénateurs avançant chacun leurs propositions.